



Communiqué de presse

Paris, le 18 décembre 2017

Le site Assurance Banque Épargne Info Service fait peau neuve pour un meilleur accompagnement du public

Lancé en juin 2010, le site [Assurance Banque Épargne Info Service](#), développé et géré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Banque de France, a été conçu avec l'objectif d'offrir des informations pratiques sur les produits bancaires, d'assurance et de placement. Il fait aujourd'hui peau neuve, afin de répondre toujours mieux aux besoins et aux attentes du public.

Plus ergonomique et plus accessible

Le site ABE-IS a été totalement repensé : son arborescence et son moteur de recherche ont été entièrement rénovés et les contenus enrichis. Le site propose des supports de communication diversifiés : actualités, articles, alertes et vidéos, et les informations sont désormais présentées sous forme de questions – réponses. Une chaîne YouTube permet d'accéder à l'ensemble des vidéos, par exemple celles relatives au droit au compte, à la fraude à la carte bancaire, aux offres de placement.

Mieux orienter les particuliers

Le site ABE-IS accompagne le grand public dans ses démarches, en proposant notamment des informations sur la manière de formuler une réclamation auprès d'un professionnel. Il permet également de mieux se protéger contre les arnaques financières en apportant des détails sur les sites non autorisés (listes noires).

Enfin, il offre la possibilité au public de poser des questions sur la réglementation applicable ou de porter à la connaissance de l'ACPR ou de l'AMF une difficulté rencontrée avec un professionnel. Le site est adossé à la plateforme téléphonique, accessible du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00, au **0 811 901 801** (service 0,05€/min+ prix d'un appel).

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution.



Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.



Visitez notre site www.amf-france.org

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.



Visitez notre site internet www.banque-france.fr
